

L'accueil et l'accompagnement de l'étudiant handicapé : Réalités et questions posées aux universités par une politique d'inclusion

Nous, responsables ou chargés de missions de différentes structures dédiées à l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés des établissements d'enseignement supérieur, souhaitons participer aux réflexions menées dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et concernant la mission de nos universités autour de « la formation pour tous ».

Nous participons actuellement à un groupe de travail qui se propose de créer un réseau entre l'ensemble des structures d'accompagnement des étudiants et personnels handicapés de l'enseignement supérieur afin de permettre à celles-ci au sein de leurs établissements de mieux répondre aux obligations de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées » - Article 20, obligations déclinées par les deux chartes universités-handicap signées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Conférence des Présidents d'université (Charte Université Handicap 2007 et 2012).

Actuellement nos structures s'engagent à accueillir et accompagner les lycéens avant leur arrivée à l'université afin d'analyser et anticiper les besoins de ces futurs étudiants mais aussi bien sûr à accompagner les étudiants qui se signalent en cours de cursus.

Ces prises en charge se définissent et se mettent en œuvre autour d'un accompagnement des étudiants handicapés tout au long de leur cursus : suite à l'analyse des besoins par la structure et en collaboration avec une équipe plurielle (notamment, les services des SUMPPS et les départements de formation), nous définissons et coordonnons la mise en œuvre des aménagements nécessaires à la compensation des conséquences du handicap au cours de la formation tout en garantissant l'acquisition, à l'obtention du diplôme, des mêmes compétences que n'importe quel étudiant ainsi que le développement de l'autonomie.

Nos structures sont confrontées, depuis la signature de la première charte en 2007, à une évolution importante de la population des étudiants handicapés aussi bien quantitative avec un doublement des effectifs en cinq ans que qualitative. En effet nous observons une complexification des situations des étudiants handicapés primo-entrants qui s'explique, d'une part, par la politique d'inclusion en milieu scolaire et une meilleure prise en charge en amont dans les lycées et, en outre, par la nécessité de mise en œuvre d'aménagements de plus en plus spécifiques nécessaires à l'accompagnement de certains troubles notamment les DYS (dyslexie, dysgraphie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie,...). Ces évolutions ont conduit nos structures à mobiliser de plus en plus de ressources expertes au sein de l'université mais aussi en externe afin de mener un travail partenarial pluridisciplinaire, seul capable de répondre à ces nouvelles exigences. De plus, il faut souligner que l'augmentation des situations de handicap évolutif implique, outre la définition d'un Plan d'Aménagement de l'Etudiant au début d'année universitaire, la mise en place d'un suivi tout au long de l'année universitaire veillant à l'ajustement des conditions d'accompagnement en fonction des modifications de la situation de santé.

Enfin notre objectif est aussi de développer nos actions permettant de préparer les étudiants handicapés à une future insertion professionnelle en participant aux actions menées par les services universitaires impliqués dans la mission d'insertion professionnelle tout en considérant avec attention et spécifiquement les conséquences du handicap. Dans ce cadre et pour favoriser cette

transition université-emploi les structures handicap veillent à mettre en place des collaborations avec les partenaires externes impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi comme avec les entreprises ou organismes activement impliqués dans cette politique d'insertion.

Comme cela est inscrit dans les missions des universités, nous les aidons dans leur insertion professionnelle.

Ces missions d'accompagnement ne peuvent s'entendre sans développer des actions de sensibilisation et de formation pour une meilleure information et compréhension des handicaps et une meilleure inclusion au sein de l'établissement. Ce travail se développe actuellement

- auprès de la communauté des personnels (enseignants et administratifs)
- auprès de la communauté étudiante
- auprès des partenaires externes : entreprises, territoires.

De par nos actions nous participons avec toutes les dimensions de l'université à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie handicap transversale de l'établissement dont l'objectif ambitieux est de concevoir une université accessible pour tous.

Nous souhaitons, en notre nom propre, par cette contribution à ces assises attirer l'attention sur un certain nombre d'éléments sur lesquels il nous semble important que notre communauté universitaire réfléchisse ou s'interroge. La liste qui suit ne se veut pas exhaustive et l'ordre des points soulignés n'est pas un ordre d'importance ou de priorité :

- ⤴ Pour répondre au cadre présenté ci-dessus, la question des moyens alloués aux universités doit se poser. Une réflexion sur les besoins humains et de fonctionnement est nécessaire si l'on souhaite que les universités puissent répondre à leurs obligations.
- ⤴ Il existe actuellement des types de structures handicaps très différentes entre nos établissements. Dans le cadre de l'autonomie, une harmonisation des pratiques est-elle possible, souhaitable ? Il nous semble qu'elle devrait l'être au moins sur un socle commun garantissant l'égalité d'un étudiant quel que soit son établissement, libre aux universités de définir leur modes d'action pour y parvenir.
- ⤴ Le bon fonctionnement des structures handicaps semble fortement corrélé actuellement à l'investissement personnel de ses acteurs et du soutien des présidences de nos établissements. Or la mission première de l'université est la formation pour tous, la garantie de performance de nos structures ne devrait donc pas fluctuer en fonction de l'établissement.
- ⤴ Malgré le nombre relativement faible d'étudiants concernés, de l'ordre de 1%, une volonté politique forte ou affichée est bien sûr nécessaire dans les établissements, l'accompagnement des étudiants handicapés est une obligation réglementaire, l'augmentation de recours au niveau national auprès du Défenseur des Droits en est le reflet..
- ⤴ Compte-tenu de la complexification des missions, un cadrage des rôles et statuts des personnels participant aux structures dédiées aux étudiants handicapés semble particulièrement souhaitable.
- ⤴ L'échange des pratiques et la transmission des informations entre nos structures existent déjà mais de manière informelle. Un organe qui faciliterait ces échanges nous semble essentiel.

- ⤴ La formation continue des personnels accueillant les étudiants handicapés doit être prévue afin de permettre un fonctionnement qui s'adapte à un domaine en constante évolution.
- ⤴ Afin d'améliorer l'accueil un travail en amont avec les lycées est nécessaire mais aussi en aval avec les employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.
- ⤴ Un travail d'organisation est nécessaire afin de permettre la remontée des réalités du terrain pour participer à la définition ou étayer les besoins pour de futures orientations ministérielles prenant le mieux en compte les difficultés rencontrés par les étudiants.
- ⤴ La problématique de la prise en compte du handicap des étudiants est transversale au niveau des différents services internes des établissements. Des synergies doivent donc être créées concernant l'accessibilité du bâti, des formations ou l'aide à l'orientation, à l'insertion professionnelle.
- ⤴ La méthodologie d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, le travail collaboratif mené autour de situations souvent complexes, les apports sur le plan pédagogique, doivent permettre des avancées et des bénéfices pour l'ensemble des étudiants.
- ⤴ Comment améliorer la coopération avec les MDPH ?
- ⤴ Quels partenariats sont à développer avec les acteurs locaux ?

Même si nous pensons que la création de notre réseau permettra de répondre à un certain nombre de ces interrogations, la réussite d'une politique d'inclusion ne peut se réaliser si l'ensemble de notre communauté universitaire ne s'implique pas en estimant qu'elle incombe à un seul service. Nous espérons donc que nos questionnements seront pleinement pris en compte.

Fabienne CORRE-MENGUY¹, Patrick COURILLEAU²,
Véronique DESBOIS³, Ludovic MARTEL⁴,
Fabienne RAKITIC⁵, Stéphane SEBILLE⁶

¹Responsable du Relais handicap Santé Etudiant, Université Pierre et Marie Curie, fabienne.corre_menguy@upmc.fr

²Chargé de mission handicap, Université de Cergy-Pontoise, Patrick.Courilleau@u-cergy.fr

³Responsable administrative du service d'accompagnement des étudiants et personnels handicapés, Université de Montpellier 2, Veronique.Desbois@univ-montp2.fr

⁴Chargé de mission handicap, Université de Corse, martel@univ-corse.fr

⁵Coordnatrice de la mission handicap, Université de Strasbourg, frakitic@unistra.fr

⁶Chargé de mission aux handicaps, Université de Poitiers, stephane.sebille@univ-poitiers.fr